

AKTUELL

RETRAITES

Chaude, la réforme !

Raymond Klein

Travailler plus longtemps ou toucher une pension moins élevée. La proposition de Mars Di Bartolomeo est moins scandaleuse qu'elle n'en a l'air. Sa réforme des retraites constitue un bon début, mais ne suffira pas pour concilier durabilité et justice sociale.

« Les principes de cette réforme sont basés sur de simples évidences. (...) Il nous faut agir, afin de consolider l'excellent système qui est le nôtre. » Le ministre de la Sécurité sociale Mars Di Bartolomeo prépare sa défense, soupçonné qu'il est de se baser sur des chiffres fantaisistes et d'être le fossoyeur de l'assurance pension luxembourgeoise. Rassurons-le. Les principes sur lesquels est basée sa réforme sont justes, et les évidences qu'il met en avant ne sont pas fausses.

Réaffirmer qu'on maintiendra le système par répartition, financé de

manière tripartite et paritaire, est une bonne chose. L'idée de moduler les « ajustements » des retraites au moment précis où on choisira d'augmenter les cotisations, va également dans la bonne direction, celle de l'équité entre salariés et pensionnaires. Enfin, augmenter la part indépendante du volume cotisé dans le calcul de la pension permet de préserver les retraites modestes dans un contexte où le niveau moyen de retraite devrait diminuer.

Vice de pressoir

Ce souci de justice ne se retrouve hélas pas dans ce qui est l'innovation la plus cruciale de Di Bartolomeo : « relier la durée de la vie active à la longévité ». Ainsi, un pensionné de 2053 devra travailler trois ans de plus s'il veut obtenir le même niveau de retraite qu'aujourd'hui. Certes, entre-temps l'espérance de vie à 60 ans

aura probablement augmentée de plus de quatre ans, mais pas l'espérance de vie en bonne santé (woxx 1061). Le raisonnement du ministre ne tient pas non plus compte de l'espérance de vie réduite de certaines catégories de travailleurs. Le problème n'est pas le principe d'un allongement de l'activité professionnelle, mais la manière apolitique, purement arithmétique de laquelle il est appliqué.

En analysant la contribution des différents acteurs au rééquilibrage envisagé du système de retraite en 2060, on constate que les pensionnaires porteront les deux tiers du poids. Les augmentations de cotisations, correspondant à un choix politique d'affecter une plus grande partie de la croissance au financement des retraites, ne compteront que pour un tiers. Le patronat n'a pas à se plaindre, puisqu'il contribuera seulement pour un neuvième à l'effort de rééquilibrage. Et alors que Di Bartolomeo avait promis de s'occuper de l'ensemble des vis de réglage du système, la seule vis dont la position est véritablement fixée par la réforme est celle qui comprime les retraites des pensionnés prématurés.

Il en découle un premier risque inhérent à la réforme : les mesures



PHOTO : STOCK.XCHNG/MARCELO MOURA

pour le maintien dans l'emploi des travailleurs âgés pourraient échouer, ce qui rendrait difficile un allongement généralisé de l'activité. Vu les malus prévus par la réforme, cela contribuerait à stabiliser le système, mais aux dépens du niveau de vie des concernés.

Second risque : l'hypothèse d'une croissance annuelle de trois pour cent du PIB pourrait se révéler hors de portée. Dans ce cas, le relèvement des cotisations et la modulation des ajustements, prévus pour après 2030, interviendraient plus tôt, éventuellement complétés par un surcroît de redistribution en faveur des retraites modestes. Or un tel découplage entre niveau de cotisation et niveau de pension nous rapprocherait d'un système de « pension universelle », ce qui demanderait en toute logique une augmentation de la part du financement public. A un moment où précisément, faute de rentrées fiscales, l'Etat se retrouverait face à des déficits considérables.

IMMIGRATION

La solution au « problème rom » ?

Luc Caregari

En leur imposant des conditions de vie indignes, le ministre Schmit essaie d'endiguer le flot de demandeurs d'asile. Une méthode douteuse et contraire au droit à la protection internationale.

On l'aurait presque pris en pitié, le ministre du travail et de l'immigration Nicolas Schmit. Mais seulement presque. Alors qu'il chantait ce mardi pour la énième fois sa rengaine sur la vague de demandeurs de protection internationale qui en 2011 a submergé le Luxembourg - et donc le bureau des demandeurs d'asile, il donnait en même temps les réponses à ce qui, dans ses yeux, était le grand problème de notre pays : son attractivité pour les gueux de toutes sortes. Ainsi, l'année dernière, sur 2.164 demandes, 1.389 décisions ont été prises par ses services, 41 personnes bénéficient désormais du statut de réfugiés, six ont

obtenu la protection subsidiaire et 15 le statut de tolérance - le reste a été refusé et donc sommé de quitter le territoire.

Rien donc que notre pays ne saurait gérer. A la question comment son ministère avait anticipé ce flot, pourtant prévisible à cause de la fin d'obligation de visa pour les habitants de la Serbie et de la Macédoine, le ministre explose : « J'en ai marre qu'on me pose cette question. Si nous avions su que l'abolition des visas aurait de telles conséquences, aucun pays européen n'aurait signé ces papiers. Nous n'avons plus connu une telle vague de demandes depuis les années 1990 avec les conflits aux Balkans. Et une fois de plus le gros des demandes et des refus proviennent de cette région. » Et de se plaindre que « ces gens savaient parfaitement que leur chance de pouvoir rester ici était nulle, et nous allons travailler

à en décourager encore plus de faire le voyage jusqu'ici ». Donc, sa stratégie est de décourager les habitants serbes et macédoniens de venir ici, et surtout une certaine minorité qui, si son nom reste toujours caché entre les lignes des communiqués officiels, n'en est pas moins la principale visée : « Le problème rom ne sera pas résolu ici », comme l'a formulé Schmit.

Stratégie de dissuasion

Au-delà du fait qu'associer une ethnie à un problème qu'il convient de résoudre rappelle un des chapitres les plus noirs du siècle passé, ses « mesures prises afin d'endiguer l'afflux de demandeurs serbes » (dixit le document officiel), comprennent, en plus des entrevues avec des représentants officiels, un projet de règlement grand-ducal sur l'octroi des aides sociales aux demandeurs de protection internationale.

Et c'est ce projet qui était dans le viseur du Collectif réfugiés (LFR) mercredi lors d'une conférence de presse. « Ce projet ne respecte pas la directive européenne sur l'accueil des réfugiés, car il est contraire à son esprit. Le gouvernement veut clairement dissuader les gens de venir ici », s'insurge Armelle Ono de l'action chré-

tienne pour l'abolition de la torture (Acat). De plus, l'argument invoqué que le Luxembourg ne ferait qu'aligner ses aides sociales à celles pratiquées par ses voisins européens serait un leurre, selon les membres du LFR, qui ont trouvé maints cas dans lesquels des demandeurs d'asile sont mieux traités ailleurs qu'au grand-duché. Ainsi, outre que les demandeurs logés dans un refuge n'auront droit qu'à 25 euros mensuels - certes ils peuvent travailler pour deux euros l'heure, huit euros en-dessous du salaire minimum - l'Olaï vient de supprimer l'aide aux vêtements, certaines prestations médicales, l'aide scolaire et la gratuité des transports publics. Le LFR constate donc à juste titre que ce texte bâclé vise uniquement la communauté rom et pénalise en même temps tous les autres demandeurs.

En somme, le gouvernement essaie tellement et par tous les moyens de trouver une « solution au problème rom » qu'il ne voit pas qu'il est en train de jeter par-dessus bord tous les principes humanistes de la protection internationale. C'est ce qu'on appelle de la navigation à vue. Espérons que notre politique d'asile ne sera pas le prochain Costa Concordia, coulée par les rochers de l'ignorance.